



Vue sur l'Allier à Bagneux, Montilly, Villeneuve-sur-Allier.

PH. BUSSE

VAL D'ALLIER VAL DE LOIRE

Participez à la préservation du val d'Allier et du val de Loire en contribuant à l'acquisition de parcelles riveraines

L'extraordinaire mobilité de l'Allier et de la Loire dans leurs parcours bourbonnais demeure le moteur de création d'une mosaïque de milieux naturels. En érodant ses berges, la rivière se déplace, crée des bras morts, dépose des bancs de sables, galets. Ces zones se végétalisent peu à peu, devenant pelouses sèches, prairies, forêts alluviales. Le maintien de la capacité d'érosion de la rivière est donc primordial pour la préservation de cette biodiversité, mais aussi celle de la ressource en eau potable des nappes alluviales, qui alimentent plus de 70 % des habitants du département.

Afin de préserver l'espace de mobilité de l'Allier et la Loire, leur patrimoine naturel et la ressource en eau, le CEN Allier a déterminé les zones prioritaires d'intervention et pris contact avec les propriétaires concernés. De cette concertation ressortent plusieurs promesses de vente. Ce type d'acquisition bénéficie d'aides de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, voire de l'Europe, mais nécessite également un autofinancement du Conservatoire. C'est pourquoi le Conservatoire lance un nouvel appel à souscription.

Sur les parcelles acquises, le CEN Allier assurera le maintien de la mobilité, la préservation ou la restauration des milieux naturels, en partenariat avec les éleveurs locaux. Ces sites sont destinés à être des sites pilotes sur lesquelles des actions démonstratives de gestion durable sont menées.

Parmi les projets d'acquisition en cours, deux concernent des parcelles situées dans l'espace de mobilité de l'Allier, riveraines du domaine public fluvial :

- L'île des Quériaux (Vareennes-sur-Allier) : cette prairie de 8,4 ha, enserrée entre l'Allier et les grandes cultures était autrefois une île lorsque l'Allier hésitait entre un passage au pied du port des Quériaux ou de celui de Cordeboeuf.
- L'île de Ray (Montilly) : cet ensemble bocager composé de prairies et forêts alluviales couvre 14,40 ha en bordure directe de l'Allier.

Les négociations en cours sur la Loire pourraient également aboutir à un projet d'acquisition de 71 ha au nord du département.

L'ensemble du réseau des Conservatoires d'espaces naturels se mobilise pour répondre à l'objectif d'acquisition de 20 000 hectares de zones humides et milieux alluviaux fixé par la loi Grenelle.



Oedicnème criard

Épervière de la Loire



BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Participez à la préservation du val d'Allier et du val de Loire

Oui, je participe à l'achat de parcelles sur les bords d'Allier ou de Loire, en versant un don au Conservatoire d'espaces naturels de l'Allier de _____ euros.

Un reçu de déduction fiscale sur l'année en cours vous sera renvoyé à réception de votre participation*.

NOM _____

prénom _____

Adresse _____

Courriel ou tél. _____

Fait à _____, le ____ / ____ / 2013

Signature _____

Bulletin de souscription à retourner au CEN Allier
Maison des Associations, rue des écoles 03500 Châtel-de-Neuvre

* Votre souscription vous donne droit à une réduction d'impôts égale à 66 % des sommes versées, dans la limite annuelle de 20 % de vos revenus imposables.